

DEMANDE DE TRAVAILLEUR INTERIMAIRE – FICHE DE LIAISON

ACTIVITE : RESTAURATION COLLECTIVE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Entreprise utilisatrice (EU)

Raison sociale

Adresse

APE

SIRET

Entreprise de travail temporaire (ETT)

Raison sociale

ESSY INTERIM

5 Rue Robert DENOS
78210 SAINT CYR L'ECOLE

Tél. 01 80 82 43 74

Fax

Interlocuteur

Nom

Fonction

Tél.

Fax

Email

Correspondant

Nom BANSE Adji

Fonction Responsable d'agence

Tél. 07 56 27 68 47 / 01 80 82 43 74

Fax

Email contact@essyinterim.fr

Interlocuteur administratif et comptable

Nom :

Téléphone/ Email :

Interlocuteur facturation

Nom :

Téléphone/ Email :

Service de santé au travail de l'EU

Raison sociale :

Adresse/ Téléphone/ Email :

Service de santé au travail

Raison sociale

OSTRA

Adresse

11 Rue VAUBAN
78000 VERSAILLES

Nom du médecin

Tél. 01 39 20 98 83

Fax

Email

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE

Profil du poste

Poste

Qualification recherchée

Date de début de la mission

Date de fin de la mission

Principales tâches à effectuer

Posté

Oui

Non

Travaux de nuit

Oui

Non

Horaires de travail

de

à

Site (atelier, usine, entreprise, chantier, école, cantine...)

Description

Adresse

Lieu d'accueil du travailleur intérimaire

Nom du responsable dans l'entreprise/téléphone/email

Nom du responsable sur le site/téléphone/email

Contraintes particulières

Principaux risques au poste de travail

TMS (Troubles Musculo Squelettiques)

Froid / Chaud / Déplacement d'air

Choc avec engin ou obstacle

Chute de plein pied ou d'objet

Coupures / Brûlures / Allergies

Electrification

Bruit / Acouphènes

Eclairage

Incendie – Explosion

Psychosociaux

Utilisation de machines ou d'engin

Utilisation de produits chimiques

Exposition à des poussières

Autres précisions :

- Poste nécessitant une formation générale à la sécurité
(Art. L4141-1 du Code du travail) Oui Non
- Poste nécessitant une formation renforcée à la sécurité
(Art. L4154-2 du Code du travail) Oui Non
- Poste soumis à surveillance médicale renforcée
(Art. R4624-19 du Code du travail) Oui Non

Mesures de prévention

- Achat de matériel ergonomique et maniable
- Adapter l'organisation du travail au local
- Zones de préparation et de plonge sécurisées
- Utilisation de produits de qualité et non dangereux
- Autre(s)

Formations spécifiques

- Premier secours
- HACCP
- Utilisation des extincteurs
- Formation au port des EPI (Equipement de Protection Individuelle)
- Autre(s)

Equipements de protection remis en fonction de l'évaluation des risques

EPI	EU*	ETT**
Chaussures de sécurité à semelle antidérapante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tablier étanche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gants anti-coupure avec manchette longue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vêtement de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection auditive (bouchons d'oreille)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coiffe enveloppant la chevelure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lunettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Masques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*EU : Entreprise utilisatrice

** ETT : Entreprise de Travail Temporaire

Salaire de référence

L'intérimaire mis à votre disposition doit percevoir la même rémunération, y compris primes et avantages en nature, que percevrait, dans votre entreprise, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail (article L322.4.16.3 du code du travail). En conséquence, l'entreprise certifie que la rémunération de référence sur le poste est :

Salaire horaire de référence : €

Prime (à préciser) : €

Panier Repas : € Montant assujetti : Non assujetti : €

Déplacements :€ Par jour : Autre :

Organisation de la majoration des heures supplémentaires (à défaut la loi sera appliquée à savoir 25%)
.....

Majoration des heures travaillées les dimanches, jours fériés, nuits selon le code du travail ou de la convention (à préciser si besoin) :

.....
Jours fériés chômés : Jours fériés travaillés :

Fermetures annuelles : Imposées ou non :

Avantages et autres modalités :

Organisation du temps de travail

Nombre d'heures :

Hebdomadaire (par semaine) :

Mensuel :

Fait à

le

Entreprise utilisatrice

Entreprise de travail temporaire

**Signature
et cachet**

**Signature
et cachet**